



FICHE THEMATIQUE – INTERNAT

Mesures à appliquer

Les élèves bénéficient d'une sensibilisation renforcée au respect des gestes barrières. Il peut être mis à leur disposition des distributeurs de produit hydro alcoolique dans les espaces collectifs. Il est nécessaire de veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux élèves des solutions hydro alcooliques en quantité suffisante. Le personnel en charge de la surveillance bénéficie également d'une présentation des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat. Un nettoyage quotidien est assuré. Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves est également réalisée au minimum une fois par jour. Une aération régulière des espaces collectifs est assurée. Les élèves sont sensibilisés à la nécessité d'aérer fréquemment leurs chambres.

Les personnels ainsi que les collégiens portent un masque. Les déplacements dans l'internat sont limités. Le linge de lit sera lavé par les parents, avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum).

Mesures relatives à la distanciation et au brassage Les chambres sont aménagées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les lits. Les lits superposés peuvent être utilisés dès lors que le couchage est organisé « tête-bêche ». Les chambres, dortoirs et sanitaires sont partagés, dans la mesure du possible, par les élèves d'une même classe, groupe de classe ou niveau.

Dans la pratique, pour les élèves du collège des Missions :

Chaque chambre n'est attribuée qu'à un seul élève sauf dans le cas d'une fratrie.

L'accès à l'internat n'est autorisé que chaussé de chaussons ou autres claquettes n'ayant pas servi pour l'extérieur.

Du gel hydro alcoolique est mis à disposition à l'entrée de l'internat tout comme dans la salle commune.

L'accès aux sanitaires pour un lavage fréquent des mains est facilité.

Des rotations sont organisées pour l'accès à la salle de douche et aux sanitaires, en général.

La fréquence de nettoyage, de désinfection et d'aération des locaux et des surfaces est renforcée.